

**COMPTE RENDU
DEREUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
28 novembre 2017**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni le 28 novembre 2017 à 21 heures 00 dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Marc MENGAUD, Maire

Selon l'ordre du jour suivant :

- *Rénovation de l'éclairage public*
- *Travaux d'urbanisation RD1 dans la traversée du village*
- *ENEDIS : proposition de convention pour l'embellissement des postes électriques*
- *Projet de skate park*
- *Modification de l'emplacement d'aires de poubelles*
- *Ouverture de postes :*
 - *1 poste Agent de maîtrise*
 - *1 poste Technicien de travaux de bâtiments et voirie-réseaux*
 - *2 postes Rédacteur territorial (si lauréats au concours)*
- *Mise à disposition payante de la salle des fêtes lorsqu'elle est demandée pour des activités commerciales*
- *Projet d'extension du réseau collectif d'assainissement pour desserte du Grand Sol*
- *Travaux d'isolation à la caserne de gendarmerie*
- *Classement en voirie de parcelles liées au projet de la déchetterie*
- *Protection contre les nuisances des pigeons*
- *Election d'un délégué communautaire*

Présents : Mmes et MM. LELEU Laurent, Mme RANC Florence, OLIVIERO Carole, BOUSQUET Joël, PASTRE Gérard, BLANCHARD Michel, ALBERTON Jean, SICARD Didier, DESCOTTE Martine, DIAZ Carine, AVERSENG Pierre, TORNER Roxane, THOMAS Johann, HUBERT Béatrice GLEYZES Frédéric, CASTELLE Frédéric, MONTROYA Annie, QUERTAN Coralie.

Excusés :

- M. GLEYZES Frédéric ayant donné procuration à M. MENGAUD Marc
- M. THOMAS Johann ayant donné procuration à M. CASTELLE Frédéric

Secrétaire de séance : M. LELEU Laurent

I- Rénovation de l'éclairage public

M. MENGAUD évoque la récente réunion avec le responsable du SDEHG. Il est proposé à la commune de rénover tout l'éclairage public et d'installer des éclairages à LED. Ce dispositif permettra de générer une économie d'environ 4000 € par an. Le financement donnerait lieu à un emprunt sur 12 ans dont l'annuité est estimée à 3000 € ; l'économie brute serait donc de 1000 € / an. Le SDEHG demande à ce jour l'accord de principe du conseil municipal, par le biais d'une lettre d'intention, pour lancer la procédure. Les travaux seraient étalés sur deux ans et tous les candélabres seraient remplacés. M. MENGAUD présente la teneur du diagnostic : le coût estimé de l'investissement est de 447 350 € - la part communale est estimée à 121 920 € pour le remplacement de 349 points lumineux. Le gain financier sur 12 ans est estimé à 63 789 €. A la question de M. CASTELLE demandant si la totalité de la part communale sera financée par emprunt, M. MENGAUD répond qu'il convient d'attendre l'avancée de l'étude du SDEHG pour savoir. Il s'agit pour l'instant d'une décision de principe qui permet de lancer l'étude en vue de connaître le coût et

FC
MD

le planning. L'emprunt est réalisé par le SDEHG qui demande ensuite le remboursement de l'annuité à la commune. M. ALBERTON précise que sur 100 € consommés avec l'éclairage actuel, l'éclairage LED générera une consommation de 25 €, soit une économie de 75 % pour un éclairage plus performant. A l'unanimité le Conseil Municipal donne son accord de principe pour la rénovation de l'éclairage public.

II – Travaux d'urbanisation RD1 dans la traversée du village

M. MENGAUD informe qu'une subvention représentant 40% de la dépense a été allouée par le Conseil Départemental. IL précise qu'une réunion est programmée pour le 14 décembre à l'initiative du cabinet VALORIS, géomètres, en vue de l'exécution des travaux. Au cours de cette commission le projet sera figé, notamment sur les modifications de plans qui avaient été demandées. La commission travaux sera conviée à cette réunion.

III – ENEDIS : proposition de convention pour l'embellissement des postes électriques

M. MENGAUD évoque la proposition de convention d'ENEDIS. Elle émane du constat que les postes de transformation font l'objet de graffitis de toutes sortes et sont dégradés. ENEDIS propose par le biais d'une convention de prendre en charge à hauteur de 500 euros la réalisation de de « tags » par un graphiste sur le transformateur situé place de la poste. La mairie devra prendre en charge la fourniture des bombes de peinture. Un contact a déjà été pris auprès d'un graphiste qui doit proposer un projet à soumettre à ENEDIS. A l'unanimité le Conseil Municipal donne son accord de principe.

IV – Projet de skate park

Ce point fait l'objet d'un ajournement.

V- Modification de l'emplacement de poubelles

M. MENGAUD évoque l'état de dégradation récurrente du site des conteneurs collectifs de poubelles et tri sélectif situé au fond du village où les gens jettent n'importe quoi. Après avoir évoqué cela avec le SIPOM il propose de déplacer cette aire au fond du parking contre le talus et de l'entourer par une palissade de 1 m de hauteur pour un coût de 56 € par mètre linéaire à l'instar du dispositif installé à Bourg Saint Bernard. M. ALBERTON suggère de rehausser cette palissade de 50 cm pour mieux occulter les conteneurs et dissuader les dépôts sauvages. M. CASTELLE évoquant l'état du site de Lestanque, M. MENGAUD propose après avis du SIPOM de repositionner ces conteneurs sur le site de Pescajou sur la partie communale dans l'angle en installant le même dispositif d'occultation. Il avise cependant sur le fait que la présence de cette aire de collecte risque de susciter des réactions de la part de voisins immédiats. Si une décision est prise, le SIPOM dans un délai de 15 jours peut procéder au déplacement des aires collectives de collecte. A la question de Mme DESCOTTE demandant si le SIPOM possède des chiffres permettant de déterminer si les usagers trient mieux depuis la mise en place de la nouvelle collecte en comparaison avec la précédente avec l'utilisation des bacs, M. MENGAUD répond oui, mais cela est perturbé par le problème des dépôts sauvages. M. CASTELLE préconise des aires protégées avec moins de nuisances visuelles et sous surveillance pour mieux dissuader les incivilités. M. LELEU préconise l'installation de caméras sur batteries avec détecteur de mouvement et utilisation nocturne. Il y en a une récemment installée au fond du village. Le coût est de 120 €. A l'unanimité le Conseil Municipal se prononce pour le déplacement des aires et leur protection.

VI – Ouverture de postes

Agent de maîtrise :

M. MENGAUD fait état de la nécessité de procéder au remplacement de M. FLOURET, adjoint technique absent pour maladie risquant d'aboutir sur une invalidité. Il propose de recruter un agent ayant une expérience en fleurissement et ayant la capacité de diriger l'équipe technique. L'ouverture du poste permettant à terme de consolider cet emploi si l'agent donne satisfaction. A cet effet une

fc
HD

discussion est ouverte pour évoquer selon la proposition de M. CASTELLE et de Mme DESCOTTE la possibilité du recours à un prestataire extérieur, ainsi que, sur proposition de M. PASTRE à la mutualisation avec les agents de TERRES DU LAURAGAIS. Chaque solution comportant des inconvénients notamment la certitude des prestations en temps voulu pour le prestataire extérieur, et le manque de moyens humains et l'impact sur les charges transférées pour la mutualisation avec l'intercommunalité, cependant M. MENGAUD, en charge de cette compétence à l'intercommunalité des TERRES DU LAURAGAIS, propose d'évoquer le sujet pour une analyse. M. MENGAUD propose toutefois d'ouvrir le poste d'agent de maîtrise. Répondant à la question de Mme DESCOTTE, il précise que l'examen des candidatures, les entretiens seront effectués par le Centre de Gestion. A l'unanimité le Conseil Municipal est favorable à l'ouverture du poste d'agent de maîtrise. M. AVERSENG évoque le fait que nous pouvons ouvrir un poste mais il n'y a pas d'obligation de le pourvoir.

Technicien :

M. MENGAUD évoque la nécessité d'ouvrir un poste de technicien territorial pour le suivi des travaux et chantiers. Des projets importants sont sur le point d'être réalisés et nécessiteront un suivi étroit (médiathèque, tennis, urbanisation, effacement de réseaux). Il précise que jusqu'à présent, cette tâche était accomplie par lui-même, mais au vu de la taille de la commune ayant atteint un grand niveau de développement, il convient de doter les services du profil nécessaire. Il précise que comme pour le poste d'agent de maîtrise, le recrutement aura lieu par l'intermédiaire du centre de gestion. Répondant à question de Mme DESCOTTE, cet agent dont le poste est classé en catégorie B sera placé sous l'autorité du Maire et du secrétariat général. Il aura pour mission le suivi des dossiers de marchés de travaux, le suivi des avenants et la surveillance des chantiers. Le profil recherché porte sur une bonne expérience en matière de voirie, réseaux et bâtiments. En conclusion de la discussion engagée portant sur l'éventuel doublon avec l'agent de maîtrise, M. MENGAUD précise qu'il s'agit de missions très différentes, cependant il ne demeure pas exclu que ce technicien puisse gérer le service technique. Il précise également que les agents du service technique n'ont pas cette compétence d'où la nécessité de recrutement. Le Conseil Municipal à l'unanimité est favorable à cette ouverture de poste.

2 postes de rédacteur

M. MENGAUD précise que 2 agents du service administratifs ont passé le concours de rédacteur. Il propose donc afin de concrétiser cette promotion d'ouvrir les postes qui ne seront pourvus que dans le cas où les agents concernés seront lauréats et dans le même temps les postes actuellement occupés par ces agents seront fermés. Il s'agit d'un avancement classique et les agents concernés conserveront leurs fonctions. A l'unanimité le Conseil Municipal est favorable à la création des deux postes de rédacteur.

VII – Mise à disposition payante de la salle des fêtes lorsqu'elle est demandée pour des activités commerciales

M. MENGAUD évoque la mise à disposition régulière de la salle des fêtes de Lanta à LA RUCHE. Il s'agit d'une activité commerciale. La personne gérant LA RUCHE prend une commission sur les transactions commerciales. Il évoque le fait que lorsque la salle est mise à disposition des particuliers, une location de 250 € est versée à la commune. Il propose de demander une participation pour couvrir les frais d'électricité et de chauffage. Une discussion est engagée pour évoquer d'une part la mise en place d'une participation pour le marché du mercredi matin du fait que les commerçants bénéficient de bornes électriques. Il est évoqué également la tarification de l'électricité et des grilles d'exposition par une association utilisatrice de la salle dans le cadre de son activité. M. MENGAUD n'étant pas informé de ce fait va se renseigner. Par ailleurs une discussion a lieu pour fixer le montant de la participation pour la mise à disposition de la salle des fêtes pour l'activité commerciale. Au terme des débats M.MENGAUD propose une mise à disposition à LA RUCHE pour 250 € par an et il se renseignera auprès de la mairie de Caraman concernant les emplacements au marché. Les recouvrements se feront par le Trésor Public moyennant une demande de paiement comme pour les

autres produits communaux. M. MENGAUD demande au Conseil Municipal de voter sur le principe et propose au cours d'une prochaine réunion de fixer le montant de la participation. Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le principe d'une mise à disposition payante de la salle des fêtes pour des activités commerciales.

VIII – Projet d'extension du réseau collectif d'assainissement pour desserte du Grand Sol

M. MENGAUD présente le plan d'extension de réseau d'assainissement collectif pour la desserte du lotissement du Grand Sol proposé par le bureau d'études VALORIS. Il s'agit d'un schéma de principe proposant la mise en place d'une station de relèvement au point le plus bas de ce lotissement et la construction d'une canalisation qui rejoindrait le réseau existant route de Caraman se déversant sur la station de relèvement de « Boulet ». Une discussion amorcée par M. CASTELLE a lieu sur la pertinence et le coût de fonctionnement lié à la mise en place d'une station de relèvement au point le plus bas destinée à rejeter les effluents vers le poste déjà existant ou faire le rejet des effluents vers le réseau gravitaire afin de réduire les frais de fonctionnement en plein champ ou en bordure de route. L'hypothèse de réalisation d'une conduite en plein champ n'est pas envisageable. M. LELEU précise que le raccordement gravitaire jusqu'au point haut de la RD1 engendrerait trop de frais supplémentaires par rapport au coût de fonctionnement de la solution envisagée. M. MENGAUD demande l'accord de principe pour continuer l'étude en vue d'aboutir à une solution satisfaisante. Le Conseil Municipal donne son accord.

IX – Travaux d'isolation à la caserne de gendarmerie

M. MENGAUD présente deux devis d'isolation des combles de la caserne de gendarmerie. L'installation actuelle est défectueuse car ancienne (la laine de verre s'est tassée et a perdu son efficacité) et le coût de chauffage est très élevé. Une étude calorifique a été réalisée par la Gendarmerie met en évidence une énorme déperdition de chaleur. Le premier devis s'élève à 7255 € H.T. et propose l'enlèvement du dispositif existant (laine de verre) et le remplacement par un dispositif similaire (laine de verre d'une épaisseur de 20 cm). Le deuxième devis s'élevant 2548.63 € H.T. propose la projection de laine de roche d'une épaisseur de 23 cm sur le dispositif existant. Répondant aux interrogations sur le choix d'une solution, M. LELEU évoque un meilleur rendement avec la deuxième solution car au bénéfice résiduel du dispositif déjà en place vient s'ajouter la performance liée au nouveau dispositif. Il y a également le prix de la deuxième solution qui est nettement inférieur. Répondant à la question de M. CASTELLE sur le financement, M. MENGAUD précise que la commune bénéficiera d'un prêt sans intérêts du fait qu'elle perçoit le loyer. A l'unanimité le Conseil Municipal opte pour le devis s'élevant à 2548.63 €.

X – Classement en voirie de parcelles liées au projet de la déchetterie

M. MENGAUD précise qu'il s'agit, à la demande du Conseil Départemental, de transférer en domaine public pour voirie communale les parcelles actuelles destinées au projet de la déchetterie et faisant partie du domaine privé de la commune ceci afin de bénéficier des subventions liées au projet. Répondant à la question de Mme DESCOTTE rappelant que ce sujet avait été déjà abordé, M. LELEU précise qu'il convient de préciser les assises parcellaires et les surfaces. A la demande de Mme QUERTAN faisant état de difficultés sur le projet, M. MENGAUD répond que financement de la voirie relèvera de l'ensemble des communes de TERRES DU LAURAGAIS et non seulement des communes de la précédente intercommunalité CŒUR LAURAGAIS. L'étude de faisabilité en cours révèle un coût moindre par rapport à la précédente. 50 % de la dépense relève de l'intercommunalité et le reste sera financé sur le budget des communes pour la voirie. Le dépôt de la demande de permis de construire est imminente et le début des travaux est prévu pour fin mars 2018 avec une durée de travaux de 6 mois.

XI – Protection contre les nuisances des pigeons

M. MENGAUD au vu du nombre de pigeons présents sur le village et des dégradations occasionnées a obtenu de la commune de Sainte Foy d'Aigrefeuille le contact de la société PIGEON CONTROLE

FE
MD

intervenue sur son territoire. La démarche consiste à installer des cages contenant des « appelants » en vue d'y attirer les pigeons qui seront ensuite stérilisés. Il s'agit à ce stade de se prononcer sur le principe et une demande de devis à cette société. Après discussion le Conseil Municipal donne son accord.

XII- Election d'un délégué communautaire

M. MENGAUD précise qu'il s'agit de désigner un nouveau conseiller communautaire en remplacement de Mme Carole OLIVIERO ayant démissionné du conseil communautaire. Il fait état de la candidature de M. Pierre AVERSENG et de M. CASTELLE Frédéric et précise que le vote doit avoir lieu à bulletin secret. Mme OLIVIERO prend la parole pour exposer les raisons de sa démission liées à sa vie personnelle. Elle fait état de l'impossibilité de concilier ses horaires professionnels avec les horaires des commissions. Elle éprouve également des difficultés à pouvoir assister aux conseils communautaires en raison des horaires et de la distance.

M. Pierre AVERSENG prend la parole pour évoquer sa volonté de découvrir et de s'investir dans l'intercommunalité des TERRES DU LAURAGAIS.

Mme DESCOTTE déplore le fait du manque d'information et de concertation au sujet de cette démission. Elle remercie Mme OLIVIERO de l'avoir informée en « off ». M. CASTELLE prend la parole pour évoquer sa candidature dans avec les mêmes objectifs que celle de janvier 2017, à savoir donner la priorité à l'intérêt général pour les questions communautaires et la représentation de la commune de Lanta lors de sa mandature au sein de Cœur Lauragais avant la loi Notre, en n'hésitant nullement à donner procuration à Carole OLIVIERO ou à Laurent LELEU lors de mes rares absences pour que la commune de Lanta soit pleinement représentée.

Il est procédé au vote à bulletin secret dont le résultat est le suivant :

Votants : 19

Nuls : 0

Exprimés : 19

Ont obtenu :

- M. AVERSENG : 12 voix

- M. CASTELLE : 7 voix.

M. AVERSENG est élu conseiller communautaire en remplacement de Mme OLIVIERO.

La séance est levée à 22 h 45.

A collection of handwritten signatures in blue and red ink, likely representing the council members mentioned in the text. The signatures are scattered across the lower half of the page. One signature in red is clearly legible as 'Ranc'. Other signatures are more stylized and difficult to read, but some appear to match names mentioned in the document, such as 'Descotte' and 'Averseng'.